

U Poghju d'Oletta, le 4 juillet 2015

CEREMONIE D'HOMMAGE A MARIA GHJENTILE

Intervention du Maire

Chers Amis,
Cari Amici,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille aujourd'hui à U POGHJU D'OLETTA afin de célébrer, pour la première fois, Maria GHJENTILE.

Je souhaite tout d'abord remercier tous les élus présents et notamment Monsieur Paul GIACOBBI, Député et Président du conseil exécutif de la CTC, Monsieur Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA, Monsieur Joseph CASTELLI Sénateur de la Haute-Corse, Monsieur François ORLANDI, Président du Conseil Départemental de la Haute-Corse, Monsieur Gilles SIMEONI, Maire de Bastia, Monsieur Paul NATALI ancien Sénateur de la Haute-Corse.

Mes remerciements s'adressent aussi à Madame Anne BALLEREAU, sous-préfète de Calvi, qui nous fait l'honneur d'être parmi nous et avec qui nous entretenons d'excellentes relations de travail.

L'organisation d'une journée dédiée à l'héroïne corse Maria GHJENTILE a pu se concrétiser grâce aux efforts que nous avons partagés avec Marie FERRANTI et Guy CALVELLI. Je les remercie tout particulièrement pour leur idée et leur engagement dans cette opération culturelle qui nous tenait, il est vrai, mutuellement à cœur.

.....

Qui était Maria Ghjentile? Qu'a-t-elle-accomplì qui justifie cette commémoration? C'est ce que je vais tenter de vous exposer en quelques mots.

D'après les informations recueillies par l'abbé Antoine COSTA, biographe de notre commune, sur les registres de catholicité des paroisses de Sant'Andria et de San Cervone composant à l'époque la pieve d'Oletta et correspondant aux communes actuelles d'Oletta et de Poghju d'Oletta, Maria Ghjentile est née le 6 mars 1748 à Oletta. Son père s'appelait Joseph BELGODERE et sa mère Marie Catherine SALICETI.

Vous comprendrez donc que je souhaite aussi associer à cette journée la population d'Oletta dont le maire, Monsieur Jean-Pierre LECCIA, est ici présent.

Commémorer Maria Ghjentile nécessite de faire un rappel historique des événements qui l'ont conduite à se distinguer.

Maria Ghjentile est venue au monde pendant la période de notre histoire dite des "guerres de Corse", période qui dura quarante ans de 1729 à 1769.

Rappelons qu'en 1729, les Corses usés par le long joug génois se révoltent en vue d'obtenir leur indépendance.

En 1755, au siècle des lumières, Pascal Paoli est proclamé père de la patrie et général de la nation. Il est alors l'initiateur d'une constitution considérée comme la première constitution démocratique du monde moderne qui contribuera d'ailleurs à l'élaboration de celle des Etats-Unis d'Amérique.

En 1768, le 15 mai, c'est le traité de Versailles qui consacre la cession de la souveraineté de la Corse par les génois à la France.

Pour s'imposer, le roi Louis XV envoie alors sur l'île des renforts importants.

Le comte de Marbeuf assure les hostilités contre les troupes de Pascal Paoli.

En septembre 1768, le marquis de Chauvelin s'empare d'Oletta où il établit son quartier général à la tête d'une garnison de 1 500 soldats qu'il place sous le commandement du marquis d'Arcambal.

Malgré la victoire des Naziunali à U Borgu le 8 octobre 1768, l'état se resserre, en particulier, dans le Nebbiu, région stratégique permettant de contrôler les passages entre Saint-Florent et Bastia.

Au début de 1769, Pascal Paoli, voyant les corses pleins d'ardeur dans le Nebbiu, envisage alors de lancer une attaque sur Oletta en s'appuyant sur un stratagème conçu par l'abbé Francesco Antone Saliceti, surnommé Peverino, destiné à neutraliser la garnison.

En l'occurrence, il avait été envisagé d'introduire un groupe d'individus par la porte "démurée" d'une cave située au Montagione et appartenant à Don Pietro Leccia, de les faire passer de là à la maison Santamaria où se trouvaient quatre officiers et leurs hommes, et de la sorte, s'étant emparé de ce poste important, favoriser le succès d'une attaque concomitante du village par deux détachements de corses, l'un venant d'Olmata et l'autre sortant de Poggio.

D'Arcambal, ayant été instruit par Pietro Boccheciampe de ce projet, fit procéder à de nombreuses arrestations.

Marbeuf ordonne que les inculpés soient traduits devant un Conseil de guerre sous les chefs d'inculpation de "conspiration " et de "complot contre le service du Roi" alors que le prétendu crime n'avait pas encore reçu un commencement d'exécution.

L'instruction commencée le 13 février 1769 fut terminée le 3 mars.

Le Procureur Général, sans plus ajouter aux faits établis par ce Conseil, a finalement aggravé l'accusation des prisonniers qui se trouvèrent non seulement inculpés de conspiration mais également de crime de haute trahison et, par conséquent, de crime de Lèse Majesté, pour avoir voulu égorger les officiers et soldats de la garnison.

Le 17 juillet 1769, la juridiction de jugement, saisie du cas de 30 mis en cause dont 18 seulement sont incarcérés, rend sa décision. Les peines les plus lourdes concernent cinq patriotes: Don Pietro Leccia, Francesco Antonio Santamaria di Totto, Dominique Cermolacce, tous trois d'Oletta,

Jean Guidoni et Jean Camille Guidoni, de Poggio sont condamnés au supplice de la roue après avoir été soumis avant leur exécution à la "question ordinaire" dite des canettes et à la "question extraordinaire" dite de la corde qui demeurait, à l'époque, en vigueur en cas de condamnation à mort.

L'exécution de la sentence eut lieu le 25 septembre 1769.

Après avoir fait amende honorable devant la porte principale de la cathédrale Sainte-Marie de Bastia et de celle de l'église d'Oletta, les condamnés ont été conduits au couvent Saint-François où ils ont enduré leur supplice. Ensuite, leurs corps martyrisés furent exposés, face tournée vers le ciel, sur des roues dressées à cet effet et privés de sépulture.

Des seules pièces du procès, publiées dans le bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de la Corse de novembre-décembre 1893 sous la plume de Mr Antoine de Morati, il ressort que la gravité des crimes imputés aux suppliciés apparaît finalement disproportionnée au regard d'une conspiration qui n'était qu'un acte militaire conçu par des patriotes comme une opération au demeurant inaboutie.

En outre, l'horreur des supplices témoigne d'une férocité judiciaire qui ne pouvait même pas trouver sa justification dans l'exemplarité des peines, la guerre ayant pris fin en mai 1769 lors de la défaite de Ponte Novu.

.....

Dans ce contexte, comment notre Maria Ghjentile s'est illustrée?

Parmi les patriotes exécutés se trouvait son fiancé. C'est un fait avéré par divers témoignages.

Qui était-il?

Les avis sont encore partagés.

Pour certains, il s'agirait de Bernardu LECCIA (mais on sait d'après les pièces du procès que le seul LECCIA supplicié s'appelait Don Pietro du Montagione et non Bernardu).

Pour d'autres et notamment notre biographe Antoine COSTA, les données contenues dans les registres de catholicité inclineraient à laisser penser qu'il s'agirait de Jean GUIDONI du Monticellu à Poggio.

A l'appui de sa thèse, il explique que Maria Ghjentile, n'ayant pu épouser son fiancé Jean, épousera son frère survivant, Jean Toussaint GUIDONI, avec qui elle eut onze enfants dont deux ont été appelés Jean.

En ce début d'automne 1769, quel qu'ait été le nom de son fiancé, Maria Ghjentile alors âgée de 20 ans, animée par sa passion et son sens du devoir, décide de se rendre au couvent d'Oletta à la nuit tombée, au moment où les gardes sont les moins vigilants, et de donner une sépulture chrétienne, dans un des caveaux du couvent des franciscains, au corps de son fiancé supplicié.

Comment ne pas rapprocher cet acte de celui d'Antigone, s'opposant à son oncle, Créon roi de Thèbes, qui voulut donner une sépulture décente à son frère rebelle considéré comme un traître à sa patrie.

Comme Antigone, Maria Ghjentile réalise un acte inutile mais nécessaire: il lui faut donner une sépulture digne à son fiancé mort. Elle consacre ainsi la supériorité du pouvoir divin sur le pouvoir temporel qui ne respecte même pas les morts.

Maria Ghjentile accomplit cette action alors qu'elle sait que le fait pour quiconque d'enlever un condamné du gibet d'infamie est puni de la peine de mort.

Comme Antigone, Maria Ghjentile bravera l'interdit afin que son fiancé mort ne soit pas tué deux fois.

Nonobstant l'accomplissement de cet acte courageux, éprise de justice, la voici qui va se présenter au juge à Bastia afin de se dénoncer et de déclarer que les parents du supplicié, qui avaient été arrêtés et qu'on s'apprêtait à juger parce que présumés coupables de l'enlèvement de leur fils, étaient innocents.

Elle demandait à subir seule la sanction de son acte.

L'Histoire nous dit que le juge admira son courage et sa piété et qu'il lui déclara qu'elle était libre de même que les parents de celui qu'elle avait aimé d'un amour si noble.

.....

Que doit nous inspirer le dénouement de cet évènement qui consacre le rôle de notre Maria Ghjentile appelée, à juste titre, l'Antigone Corse?

Tout d'abord, et comme dans tous les mythes, l'histoire des actes héroïques accomplis par Maria Ghjentile, qui se présente comme un défi à notre conscience, nous mobilise émotionnellement. Cette histoire nous renvoie à d'autres enfouies dans notre mémoire collective et nous touche.

Ensuite, elle nous fait réfléchir. Réfléchir à notre histoire, à notre héritage, au rapport entre les valeurs morales et la loi, à la place de celle-ci dans l'échelle des valeurs humaines et à son application par les hommes en quête de justice. Elle nous invite à explorer à fond notre conscience dans cette quête d'absolu.

Enfin, elle nous relie non seulement au passé mais les uns avec les autres et au présent. Il suffit de constater notre présence ici, tous réunis pour cette journée dédiée à l'héroïne Maria Ghjentile, pour en faire l'expérience, en présence notamment d'artistes, d'écrivains, de professeurs qui ont tous été inspirés par cette femme.

J'espère que cette journée vous aidera donc à mieux connaître Maria Ghjentile et qu'elle nous donnera à tous la force de vivre ensemble dans un esprit de fraternité, de responsabilité et de paix.

Voilà, je vais conclure en vous précisant que Maria Ghjentile, épouse de Jean-Toussaint GUIDONI, habita avec sa famille nombreuse cette maison aujourd'hui en ruine où, dans quelques instants, nous dévoilerons une plaque à sa mémoire.

Elle y mourut le 30 mai 1820 et fut enterrée le lendemain au cimetière communal de Poghju d'Oletta comme en fait état son acte de décès.

Pour finir, je souhaite vous faire partager cette citation d'Albert Jacquard savant et philosophe bien connu: "La fraternité a pour résultat

de diminuer les inégalités tout en préservant ce qui est précieux dans la différence" (in Petite philosophie à l'usage des non philosophes).

Je vous remercie.